

REPUBLIQUE DU CONGO

28^e SESSION DU COMITE DES FORETS DE LA FAO – COFO 28

Point 10 : Activités de la FAO dans le domaine des forêts au titre du Cadre stratégique 2022-2031 -Document COFO/2026/8

Déclaration – 3 min

**Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les délégués,**

La République du Congo remercie la FAO pour le document COFO/2026/8 et se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031.

Nous saluons particulièrement l'orientation visant à **traduire davantage les engagements mondiaux en actions et résultats concrets au niveau des pays**, notamment dans la lutte contre la déforestation et la dégradation, la restauration, le financement forestier et climatique, la sécurité alimentaire, l'innovation et les systèmes de données.

En République du Congo, cette coopération produit déjà des résultats tangibles. Avec l'appui de la FAO et de ses partenaires, notre pays met en œuvre le Projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre des forêts (**PREFOREST**) dans cinq départements de la République du Congo, qui développe l'agroforesterie, les plantations et l'agriculture durable pour réduire les pressions sur les forêts naturelles. Le Projet de Renforcement du Potentiel (**PROREP**) en République du Congo complète cette dynamique par le développement de plantations agroforestières à croissance rapide destinées notamment au bois-énergie.

Ces interventions traduisent notre volonté de **produire davantage sans accroître la pression sur les forêts naturelles**, en associant production alimentaire, bois-énergie, restauration et amélioration des revenus des populations.

Nous relevons également l'appui conjoint de la **FAO et de CAFI** à l'amélioration du système national de mesure, notification et vérification des ressources forestières, ainsi que les partenariats développés avec le **Fonds**

vert pour le climat et ONU-REDD, qui renforcent les capacités nationales et l'accès aux financements climatiques.

Monsieur le Président,

Pour la période à venir, le Congo encourage la FAO à renforcer cette approche au niveau des pays, conformément aux priorités COFO/2026/8 : **restauration et agroforesterie, surveillance des forêts, bioéconomie et chaînes de valeur, traçabilité, innovation technologique et mobilisation des financements en faveur de la gestion durable des forêts.**

Pour les pays à fort couvert forestier comme le Congo, il importe notamment que **la conservation du capital forestier s'accompagne d'investissements permettant de créer davantage de valeur, d'emplois et de revenus locaux**, tout en maintenant les fonctions climatiques et écologiques des forêts.

La République du Congo réaffirme sa disponibilité à poursuivre et approfondir son partenariat avec la FAO afin de **passer des projets réussis à des interventions à plus grande échelle, durablement financées et produisant des résultats mesurables au bénéfice des populations et des forêts.**

Je vous remercie.